

Actions d'éducation et de prévention du dopage à la Fédération française de cyclisme (FFC)

Éric Meinadier²⁹⁵

Fédération française de cyclisme (FFC), Pôle médical fédéral

Introduction

Parlez à quiconque de cyclisme pendant quelques minutes et nul doute que la conversation finira sur la problématique du dopage. L'idée du dopage de masse dans le cyclisme est bien ancrée dans l'imaginaire collectif – et se trouve grassement relayée par les médias. Toute l'histoire du dopage dans le cyclisme est là, ancrée dans des représentations qu'il est difficile de faire évoluer.

Le sport cycliste reste l'un des sports les plus contrôlés par les instances antidopage, mais est loin d'être le premier en termes de contrôles positifs. Il convient évidemment de souligner la préoccupation que représentent pour la Fédération française de cyclisme (FFC) les rares contrôles positifs... Il y a un enjeu majeur à maintenir une action forte sur la prévention du dopage, ainsi que sur la promotion des valeurs positives du sport.

La FFC s'est engagée au début des années 2000 dans une action exemplaire en matière de surveillance médicale de ses sportifs de haut niveau. Cette action réalisée dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire (SMR) via les bilans biologiques répétés – appelés bilans longitudinaux –, a été à même de détecter les attitudes déraisonnables et de recadrer certains coureurs. Cette stratégie montre ses limites depuis quelques années : le « n'importe quoi » des protocoles aux effets clairement néfastes et criants sur le plan biologique n'existe plus.

Par ailleurs, les autres aspects de la prévention étaient relativement peu développés à la FFC.

Le ministère des Sports a présenté le 29 mars 2020 au Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Plan national de prévention du dopage

295. Directeur du Pôle médical fédéral de la FFC.

et des conduites dopantes 2020-2024 dont l'objectif est d'insuffler une véritable culture de la prévention du dopage en France en mobilisant tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le dopage (Agence française de lutte contre le dopage – AFLD, Fédérations, structures...). Ainsi, en répondant aux obligations fédérales énoncées dans le Code du sport, la FFC œuvre afin de promouvoir un sport propre à travers son Plan fédéral de prévention du dopage et des conduites dopantes, déclinaison du plan ministériel.

Un état des lieux via un questionnaire Forms largement relayé a bien défini les difficultés de terrain, la préoccupation persistante sur la question du dopage et le manque d'acteurs et d'actions de prévention engagées.

Pour aller plus loin, la FFC cherche des solutions innovantes pour rendre son plan d'éducation plus pertinent et en évaluer l'impact. À cette fin, la FFC travaille avec le LAMHESS (Laboratoire Motricité Humaine Expertise Sport Santé), laboratoire de recherche de l'Université Côte d'Azur pour mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité et mettre en place de nouveaux outils de détection de vulnérabilité et d'éducation.

Plan fédéral de prévention du dopage et des conduites dopantes

Le plan fédéral de prévention se décline autour de 6 axes présentés ci-après.

Axe n°1 : Organisation des acteurs du plan de prévention

Le référent antidopage

Le référent antidopage est le pilier de la mise en place et de l'effectivité du plan de prévention, assurant les obligations fédérales définies par l'article R.232-41-12-4 du Code du sport :

- engager des actions de prévention et d'éducation en lien avec le ministère chargé des sports et dans le cadre du programme d'éducation défini par l'AFLD ;
- coopérer en matière de lutte contre le dopage avec l'AFLD ou toute autre organisation antidopage (organisations nationales antidopage et/ou fédérations internationales) ;
- assurer l'effectivité des décisions disciplinaires prises par l'AFLD ou par toute autre organisation antidopage (organisations nationales antidopage et/ou fédérations internationales) ;
- assurer la formation des escortes et des délégués antidopage en vue des compétitions et manifestations sportives.

Par ailleurs, la FFC a mis en place différentes instances décrites ci-après.

Un comité de pilotage du plan

Il est composé d'un référent élu – Michel Callot (Président de la FFC), d'un référent médical (le directeur médical fédéral) et du référent du plan de prévention.

Une commission consultative

Elle est composée des représentants de chacun des services de la FFC (Service juridique, Direction des événements et de la réglementation sportive – DERS, Direction technique nationale – DTN, communication...) ainsi que d'un représentant des différentes entités rattachées à la prévention et à la lutte contre le dopage sur le territoire français (ministère des Sports, AFLD, AMPD²⁹⁶).

Un comité d'experts-terrain

Il est composé de représentants d'acteurs de terrain (président de club, éducateur, coureur...), sélectionnés pour leur connaissance et appétence sur le sujet.

Axe n° 2 : Priorité à l'éducation

L'enjeu de l'éducation antidopage est triple : il s'agit tout d'abord de conscientiser les sportifs aux enjeux de la lutte antidopage, en les informant sur les risques que le dopage fait peser sur leur santé mais également sur la crédibilité du sport et des compétitions. Ensuite, l'éducation antidopage a pour vocation de fournir aux sportifs les outils nécessaires pour résister aux pressions éventuelles, et de promouvoir une culture sportive basée sur le respect des règles et des principes éthiques. Enfin, il est aussi essentiel de donner les bases et les outils pour éviter les contrôles positifs résultant du dopage non intentionnel, et les erreurs liées à la mauvaise compréhension ou gestion de la géolocalisation.

Action n° 1 : Définition des publics cibles

Les publics ciblés par la FFC sont ici définis, avec une volonté essentielle de toucher les plus jeunes qui sont le futur de notre sport.

Les cyclistes de haut niveau et professionnels représentent une priorité car la pression et les enjeux (financiers, médiatiques...) sont bien souvent

296. Antenne médicale de prévention du dopage.

plus importants chez ce public. Ils sont fréquemment soumis à une intense pression pour obtenir des performances. Ils ont une visibilité médiatique qui influence de nombreux sportifs, sont contraints à la géolocalisation et à de nombreux contrôles, sont soumis à diverses influences concernant la prise de compléments alimentaires ou de médicaments, et peuvent présenter dans leur carrière des périodes de vulnérabilité particulières d'origines diverses.

Les plus jeunes cyclistes représentent un public cible essentiel car ils sont l'avenir du sport, ils sont en phase d'apprentissage et de construction identitaire et sociale. Ils sont en cela un public vulnérable. Il est de notre vision nécessaire de les sensibiliser précocement et de construire leurs valeurs et leur éthique sportive.

Le personnel encadrant du sportif, comprenant les entraîneurs, les médecins, les préparateurs physiques et autres membres de l'équipe de soutien, mais aussi les parents, représentent un public cible important pour l'éducation antidopage. Le personnel encadrant exerce une influence significative sur les sportifs, il est à même de porter des messages éducatifs au quotidien, et de détecter des attitudes inadaptées.

Enfin, les cyclistes des DROM-COM²⁹⁷ sont également considérés comme un public prioritaire en raison de leur diversité culturelle, de leur contexte socio-économique spécifique et de leur représentation sportive. L'abord des problématiques de dopage y est spécifique.

Action n° 2 : Référencement des éducateurs

Former les éducateurs est au cœur des priorités de ce plan de prévention. Une trentaine d'éducateurs potentiels ont été référencés, volontaires, sensibilisés aux valeurs du sport propre. Mais nous voyons avec l'expérience l'importance de recruter des éducateurs ayant une proximité quotidienne avec les jeunes sportifs et leur encadrement, et de réelles qualités pédagogiques. Actuellement, 6 éducateurs sont formés, une douzaine est en attente de formation.

Action n° 3 : Formation des éducateurs

Une formation AFLD est mise en place pour obtenir l'agrément d'éducateur antidopage. Cette formation obligatoire est dispensée par l'AFLD par *e-learning* puis en présentiel sur 2 jours consécutifs. Également, un module

ADEL (*Anti-Doping Education and Learning*)²⁹⁸ est requis afin d'acquérir des bases sur l'antidopage.

La Fédération souhaite proposer un module complémentaire à la formation des éducateurs antidopage de l'AFLD, adapté aux disciplines et aux spécificités de la FFC.

Action n° 4 : Coordination des interventions sur le territoire

Les éducateurs antidopage seront informés des lieux et dates les plus pertinents pour leurs interventions (structures d'entraînements, stages, compétitions). En lien avec le référent antidopage, ils déterminent et planifient leurs actions sur le terrain.

Les éducateurs antidopage de la FFC agissent bénévolement. Une ligne budgétaire fédérale est prévue pour tous les frais inhérents à leurs déplacements, en tablant la première année sur une centaine d'interventions.

La Fédération a mis en place une démarche de collaboration avec les AMPD, afin de pouvoir mandater des psychologues ou médecins sur des interventions.

Action n° 5 : Supervision, suivi et évaluation des actions d'éducation

Le réseau des éducateurs antidopage est supervisé par le référent antidopage de la Fédération. De même, la nature, le lieu et le public des actions de prévention seront supervisés par le référent. Un minimum de 3 actions par an par éducateur est demandé. Afin de comptabiliser le nombre et les types d'actions d'éducation, les éducateurs devront remplir un formulaire sur le site dédié de l'AFLD après chaque intervention.

Afin d'évaluer l'efficacité et l'impact des interventions, nous mettons en place un outil intitulé IAT-Dop développé à partir de nos travaux de recherche (Filleul et coll., 2023)²⁹⁹. Cet outil est basé sur les temps de réaction des sportifs pour associer le dopage à des valences (bien *versus* mal ; négatif *versus* positif). Des relations significatives entre attitudes explicites et attitudes implicites à l'égard du dopage ont été rapportées dans la littérature ; ces dernières permettent de contourner certains biais de désirabilité sociale puisque les réponses sont non contrôlées. Cependant, l'outil étant complexe, il conviendra de former les éducateurs antidopage souhaitant l'utiliser et l'intégrer progressivement sur le terrain.

298. Plateforme *e-learning* d'éducation et d'apprentissage antidopage de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

299. Filleul V, d'Arripe-Longueville F, Meinadier E, Maillot J, Chan, DK-C, Scoffier-Mériaux S, Corrion K. Development of a French Paper-and-Pencil Implicit Association Test to Measure Athletes' Implicit Doping Attitude (IAT-Dop). *International Review of Social Psychology* 2023, 36 : 1-19.

Par leur localisation géographique, la situation des DROM-COM ne permet pas, aux futurs éducateurs, de venir se former en métropole. Cependant, les cyclistes des DROM-COM n'en restent pas moins un public prioritaire et la formation des éducateurs paraît indispensable. La collaboration avec les comités régionaux est indispensable afin qu'ils identifient les personnes intéressées sur leur territoire. En parallèle, afin d'identifier un plus grand nombre de personnes à former, la collaboration avec les « fédérations amies » (FFtri, FFA...) ³⁰⁰ permettrait de recruter un maximum de personnes et ainsi, avoir des éducateurs antidopage formés sur les territoires d'outre-mer.

Axe n° 3 : Formation des sportifs, des bénévoles et du personnel encadrant

La formation des escortes et délégués antidopage est en cours de réflexion avec l'Institut national de formation (INF) de la Fédération. Il y aura une partie en distanciel et une en présentiel. Des outils produits par le Département éducation de l'AFLD sont à disposition.

Le module ADEL pour « les entraîneurs de haute performance » a été ajouté aux formations des entraîneurs fédéraux validant un brevet fédéral ainsi que sur les DEJEPS ³⁰¹. Ce module permet une première sensibilisation et éducation antidopage auprès des entraîneurs fédéraux.

Dans le cadre de la « Formation Sportive et Citoyenne » de la Fédération, les athlètes doivent attester la validation des modules « Programme d'éducation du sportif de niveau national » ou « Programme d'éducation du sportif de niveau international » de la plateforme ADEL de l'AMA (Agence mondiale antidopage).

Axe n° 4 : Interventions, communication et sensibilisation

Un chapitre dédié à la prévention du dopage est disponible sur le site internet de la FFC, il offre des informations générales et propose les outils.

Une mise à jour régulière de ces pages sera prévue (c'est-à-dire tous les 4 mois) afin de garder la véracité des informations. Une fois les pages publiées, cela fera l'objet d'une communication sur le site internet fédéral, les réseaux sociaux de la Fédération et un *mailing* aux clubs.

Une attention particulière sera portée à la plateforme « Signaler un fait de dopage » sur la page internet destinée au grand public et aux athlètes.

300. Fédération française de triathlon, Fédération française d'athlétisme...

301. Diplôme d'État de Jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport.

La Fédération encourage tous les protagonistes de la Fédération à collaborer avec l'AFLD. Cette plateforme fait également l'objet de communication dans les structures de hautes performances et les grands événements cyclistes (cf. Axe n° 6 ; Action n° 2 du plan fédéral de prévention).

Axe n° 5 : Suivi des sanctions de l'AFLD

Lorsqu'une sanction est prononcée à l'encontre d'un licencié pour violation des règles antidopage, la Direction juridique de la Fédération est notifiée de la décision du Collège de l'AFLD. Dès lors, la Direction juridique informe le Comité régional dans lequel le licencié concerné est ou était licencié afin d'attirer son attention sur une éventuelle demande de licence ou toute participation à une manifestation fédérale. Des échanges ont lieu entre la région et le Siège afin de faire remonter tout non-respect des sanctions.

En parallèle, les services comptables et informatiques sont informés de la décision de l'AFLD afin de procéder aux éventuels retraits de points et de prix.

Cette procédure présente toutefois certaines limites en termes d'effectivité des sanctions et la Fédération prévoit une solution informatique à même de bloquer les effets de la licence en termes d'autorisation à participer aux événements organisés ou autorisés par la FFC.

Axe n° 6 : Coopération avec l'AFLD en matière de lutte contre le dopage

Une communication au Département des contrôles de l'AFLD de toutes les informations relatives à la préparation, à l'organisation et au déroulement des entraînements et manifestations sportives est réalisée par la DTN et la DERS de la Fédération.

La Fédération œuvre dans le sens de la collaboration avec l'AFLD. De ce fait, elle communique, par diverses stratégies, sur la plateforme « *Fair-Play* » de l'AFLD. Des affiches avec un QR Code renvoyant directement à la plateforme seront installées dans les structures de performance (structures d'entraînement et de formation – SEF, pôles...), sur des compétitions/événements cyclistes et au sein même des clubs sportifs.

De plus, la plateforme « *Fair-Play* » sera visible sur le site internet de la Fédération : la page destinée au grand public et celle destinée aux athlètes.

La FFC se rend disponible pour collaborer aux enquêtes de l'AFLD, dans la limite de la déontologie dans le cadre du service médical.

Perspectives des travaux de recherche

Travaux de thèse (2019-2023)

Les travaux de la thèse intitulée « Étude des situations de vulnérabilité à l'égard du dopage en cyclisme de compétition : rôles des buts d'accomplissement, du *burnout* et implications pour l'éducation antidopage » ont été menés par Valentine Filleul, doctorante dans le cadre du dispositif CIFRE³⁰² à la FFC entre 2019 et 2023, qui a réalisé son travail de recherche au Laboratoire Motricité Humaine Expertise Sport Santé (LAMHESS) de l'Université Côte d'Azur et soutenu sa thèse le 18 décembre 2023.

Plusieurs principaux éléments se dégagent du travail réalisé. Une première étude qualitative a notamment mis en lumière l'impact des buts d'accomplissement et du *burnout* dans la décision de recourir au dopage, tout en suggérant l'implication de mécanismes plus implicites. Une deuxième étude a permis de développer un outil mesurant les attitudes implicites envers le dopage (IAT-Dop), rendant possible l'examen des effets des variables d'intérêt mobilisées dans les études ultérieures. Les deux études suivantes ont montré que le *burnout* agissait comme un médiateur entre les buts d'accomplissement et le dopage, et un modérateur de cette relation – les cyclistes qui poursuivent des buts de performance-approche ou de maîtrise-évitement, seraient davantage enclins à se doper lorsqu'ils expérimentent le *burnout*. La revue systématique clôturant ce programme de recherche a mis en évidence un déficit de personnalisation des initiatives éducatives en fonction des groupes cibles. Elle a également souligné la nécessité de combler les lacunes en matière d'outils d'évaluation des interventions. Est aussi mise en lumière la faible attention accordée aux buts d'accomplissement et à la santé mentale des participants.

Ce travail nous apporte des éléments intéressants pour développer des outils d'éducation innovants. Par ailleurs, il apparaît intéressant d'apprendre à identifier les vulnérabilités des sportifs, avec un axe majeur sur le suivi de la santé mentale des sportifs et la détection du *burnout*.

Jeu Cyclean

Pour exemple d'un premier outil d'éducation développé à partir du travail de recherche présenté, le jeu Cyclean en cours de développement a été subventionné par l'AFLD et le Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce jeu, destiné

aux plus jeunes, se veut un mode ludique d'apprentissage basé sur les données de la science. Comme un mini-tour de France, il comporte 11 étapes correspondant aux 11 violations des règles antidopage, chaque étape étant une occasion de partages sur différents thèmes autour du sport propre.

Conclusion

Le programme de prévention du dopage de la FFC s'est donc construit selon les directives du Code du sport et les recommandations du plan ministériel de prévention du dopage et des conduites dopantes 2020-2024. Il est principalement basé sur l'éducation, tout en faisant une part à la collaboration avec l'AFLD, et la diffusion de l'outil *Fair-Play*.

En parallèle, des travaux de recherche nous permettent de développer des outils d'éducation s'appuyant sur la science et mieux appropriés aux différents publics.

Une perspective est donnée sur la détection des facteurs de vulnérabilité et la santé mentale, et un nouveau travail de thèse avec le LAMHESS intitulé « Promotion de la santé et développement du sport propre en cyclisme de performance (PRO-CyClean) » devrait nous apporter des éléments propres à enrichir nos outils de prévention.